Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260226-2026_02_014-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 26 février 2026

Date de convocation : 13 février 2026
Date d'affichage des délibérations : 4 mars 2026

L'an deux mil vingt et six, le vingt-six février à dix-huit heure, le Conseil Municipal de PLEYBEN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal en mairie de Pleyben, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Amélie CARO, Maire.

Assistaient à cette réunion : **BIZOUARN Jean-Yves, BOZEC Claire, BRET CALVEZ Brigitte, CARO Amélie, GOISNARD Gaëlle, GRASSI Géraldine, JAN Eric, JANOT Anne, JAOUEN Nicole, LE Dû Marie Paule, LE GOFF Pierre, LE PAGE Isabelle, MORVAN Tiphaine, NEUMANN Patrick, PERSON Patrice, POULIQUEN Nathalie, PORHEL Alain, REMY Guillaume, SPRIET Benoît, URIEN Gildas, VAILLANT Jean-Claude, VERBECQ Rosine.**
Absent représenté **: CERCLERON Christophe absent ayant donné procuration à Jean-Yves BIZOUARN, LUCAS Raphaëlle absente ayant donné procuration à Géraldine GRASSI, LE SAUX Roger absent ayant donné procuration à Amélie CARO, PAVEC Brigitte absente ayant donné procuration à Gildas URIEN**
Absents excusés : **HEURTIER GUEGUEN Jean-Claude,**

Nombre de conseillers : - En exercice : 27
- Présents : 22
- Votants : 26

==========

N° 2026 / 02 / 014 : MOTION relative aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité

En partenariat avec le SDEF (Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère), les communes du Finistère mènent régulièrement des travaux d'enfouissement des réseaux aériens (réseaux électriques et réseaux de communication).

Il est rappelé une convention cadre signée en octobre 2013 entre l'association des Maires du Finistère, le SDEF et ORANGE prévoyant l'organisation et la facilitation des relations entre les parties pour la mise en œuvre des travaux. Il s'avère que ORANGE ne respecte pas ses engagements, générant de ce fait des retards et des coûts pour le SDEF et les communes.

Il est proposé la motion suivante afin que ORANGE prenne en considération nos difficultés et qu'il fasse connaitre, dans les meilleurs délais, les suites qu'il entend donner.

MOTION

1 — Contexte :

Le Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF), l'Association des Maires du Finistère (AMF) et Orange ont signé, en octobre 2013, une convention cadre locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs. Cet accord a été mis en place afin d'organiser et de faciliter les relations entre les parties pour la mise en oeuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du CGCT. Cet article cadre, en effet, les conditions d'enfouissements coordonnés des réseaux électriques et de communications électroniques, lorsque ces derniers s'appuient sur, au moins, un support électrique.

La mise en oeuvre de cet accord se traduit par la signature, pour chaque affaire, d'une convention particulière de type « option A », entre le SDEF et Orange ou d'une convention de type B (« 82/18 »), entre la collectivité et Orange. Celles-ci précisent les caractéristiques techniques et financières du chantier ainsi que le calendrier d'exécution. Le SDEF, désigné par les collectivités comme maître d'ouvrage des travaux relatifs à la desserte de communications électroniques lors de ces enfouissements, a pour mission de coordonner les différentes étapes des chantiers et de s'assurer que le calendrier d'exécution des travaux respecte le bon déroulement des opérations de voiries lancées par les collectivités.

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 029-212901623-20260226-2026_02_014-DE

2 — <u>Une coordination impactée des retards dans les opérations relevant de la responsabilité d'Orange</u> :

Depuis plusieurs années, nous constatons des problèmes récurrents liés au fait que les délais fixés à Orange dans la convention cadre ne sont respectés. Cela s'observe lors de la réalisation des différentes étapes des enfouissements : validation des études, réception des travaux, réalisation du câblage ou encore dépose d'appuis abandonnés appartenant à Orange. Ces retards empêchent la dépose des supports et bloquent ainsi la fin des travaux, notamment de voirie et de réaménagement, provoquant des surcoûts pour les collectivités et entrainant de fortes incompréhensions et mécontentements de la part des élus et des usagers.

Lors des rencontres avec les équipes communales mais aussi à l'occasion des comités territoriaux organisés par les élus du SDEF sur les territoires, les élus communaux ont fait part, à de nombreuses reprises de leur mécontentement vis-à-vis de cette situation.

Le SDEF a renforcé ces moyens de suivi en associant Orange, notamment avec des réunions mensuelles de revues d'affaires, en plus des échanges hebdomadaires. L'objectif était de renforcer le pilotage des opérations par Orange, prioriser les interventions et diminuer les délais d'interventions. Malgré cela, le SDEF est toujours confronté à des délais de câblage très importants, notamment dans le Finistère Sud.

En mai 2025, le SDEF a rencontré le délégué régional Bretagne de Orange afin de lui faire part de son cette situation qui tend à se dégrader.

Malgré la volonté du directeur régional d'Orange d'améliorer la situation, certains chantiers restent bloqués pendant des mois et Orange est dans l'incapacité de fournir au SDEF et aux communes une visibilité sur la date de câblage et la dépose des appuis, impactant fortement le bon déroulement des aménagements de voiries prévus de longue date (liste des opérations concernées en annexe).

Face à cette situation, le conseil municipal de PLEYBEN, à l'unanimité :

– **Rappelle à l'Opérateur Orange ses obligations et lui demande qu'un plan d'actions soit établi sur les chantiers en attente et à venir : planning de validation des études, planning de réceptions, planning de câblage et de dépose des supports ;**

– **Sollicite l'Opérateur Orange pour résoudre, sans délai, les difficultés et retards précités en augmentant les moyens dédiés à ces opérations, notamment dans le Finistère sud ;**

- Mandate le Président du SDEF pour notifier la présente motion à l'Opérateur Orange, aux partenaires notamment l'AMF et l'AMR du Finistère, la FNCCR et les autorités compétentes, ainsi que pour saisir l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Patrice PERSON
Secrétaire de séance

Amélie CARO
Maire